

# Cahier d'acteurs

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

## LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

NOVEMBRE 2007

### Contact



Jean-Paul LECOQ

126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

38 rue des Martyrs  
de la Résistance

76210 Bolbec

jplecoq-vgo@wanadoo.fr

jplecoq@assemblee-nationale.fr

Tél. 06 78 89 28 36

Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
Maire de Gonfreville l'Orcher

## Le projet de port méthanier à Antifer : un projet qui suscite le scepticisme

L'instauration d'un terminal méthanier sur le site portuaire d'Antifer n'est pas sans soulever d'interrogations ni même d'inquiétudes. En effet, à l'heure où se tient le Grenelle de l'environnement, où le développement durable apparaît comme une priorité nationale et où la pollution est l'une des préoccupations majeures de la région havraise – notamment parce qu'elle fragilise la santé et réduit l'espérance de vie de ses habitants –, l'émergence d'un tel projet industriel ne peut que laisser perplexe.

La période de débats et d'études qui s'ouvre doit être l'occasion de faire surgir une décision responsable et débarrassée des intérêts individuels qui pourraient nuire, à terme, à l'intérêt général local ou national. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous engager dans des projets énergétiques incohérents et aberrants au regard des nouvelles contraintes écologiques, économiques et sociales qui s'imposent à nous.

Il s'agit donc de faire des choix raisonnés.

### 1. Le choix d'une politique énergétique nationale et locale cohérente

#### ● La multiplication des ports méthaniers n'est pas une nécessité en France

On constate aujourd'hui une tendance à la multiplication des ports méthaniers. Outre celui qui est en débat aujourd'hui à Antifer, un projet de terminal méthanier est en discussion au Verdon ainsi qu'à Dunkerque où se tiennent également des débats publics. De plus, deux ports de ce type existent déjà à Fos-sur-Mer et à Montoir.

On peut mettre en doute la nécessité d'éparpiller sur le territoire ce genre d'installations, et ce foisonnement dissimule mal l'absence d'une politique énergétique globale. Les besoins en gaz de la France ne justifient peut-être pas un tel déploiement. Certes, le gaz, bien qu'il se raréfie, fait déjà et fera encore l'objet d'une demande croissante,

« Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours des débats. Ils sont sélectionnés par la commission particulière de débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs »

notamment face au déclin des réserves de pétrole. Mais le nombre de ports méthaniers créés ou agrandis en France semble excessif. Si assurer l'autonomie énergétique de la France requiert une alimentation en gaz d'origines diverses et, notamment, d'origine maritime, il suffirait certainement d'établir un seul port méthanier par façade maritime. Un port sur le littoral méditerranéen, un sur les côtes de la Manche et un terminal méthanier sur la façade atlantique.

Or, la logique adoptée aujourd'hui est de laisser s'implanter des terminaux méthaniers aux abords de chaque grande ville portuaire dont le port autonome espère tirer le plus grand bénéfice. Si l'on procède à une étude comparative, le cas du projet méthanier d'Antifer est semblable au cas du port du Verdon où le port autonome de Bordeaux espère dégager une augmentation du trafic maritime d'environ 25 % par an.

Pourtant il serait plus bénéfique à notre région que les divers ports, notamment ceux de Rouen et du Havre, cessent d'être mis en concurrence et qu'une unité portuaire régionale, au sens large, soit promue. Le port de Cherbourg, port de haute-mer, pourrait dès lors être envisagé comme un site de premier choix pour l'implantation d'un terminal méthanier sur la façade Manche.

### ● Le choix du recours au gaz pour fabriquer de l'électricité n'est pas opportun

À l'heure où l'on prend pleine conscience de la raréfaction des énergies fossiles, il n'est pas de bon sens d'intensifier l'exploitation d'une énergie certes encore plus abondante que le pétrole, mais dont on connaît déjà la limite des réserves. Il serait plus opportun de faire perdurer ces réserves par une exploitation moins intensive et de concentrer nos efforts sur le développement d'autres sources d'énergies renouvelables plus viables sur le long terme. Il serait donc préférable, à l'échelle nationale et locale, de diversifier les sources énergétiques que de développer les sites gaziers.

Par ailleurs, les économies d'énergie ainsi que l'indépendance énergétique de la France doivent provenir davantage d'une diminution de la consommation énergétique que d'une augmentation des approvisionnements énergétiques. C'est d'ailleurs ce que souligne avec insistance le rapport d'information parlementaire « Énergie. La sécurité d'approvisionnement électrique de la France »<sup>1</sup>.

## ) 2. Le choix d'une politique économique et sociale profitable à tous sur le court comme sur le long terme

### ● Le choix du long terme plutôt que du court et moyen terme

La région havraise est déjà fortement touchée et fragilisée par un chômage massif qui provient, en grande partie, de choix privilégiant la rentabilité économique sur un court ou sur un très moyen terme. On ne peut pas, une fois de plus, développer une activité économique fondée exclusivement sur le profit immédiat et ce, au détriment des salariés qui payeront les frais des fluctuations des intérêts financiers. Il n'est pas souhaitable de laisser au jeu de la concurrence la régulation de la production d'énergie électrique, des prix d'accès à cette énergie puis la diffusion de celle-ci.

1. « [...] la diminution de la consommation d'électricité constitue, en tout état de cause, un impératif majeur. En effet, la maîtrise de la demande d'électricité (MDE) permet à la fois de relâcher les contraintes financières, techniques et politiques qui pèsent sur l'augmentation des capacités de production et de transport, et de réduire la dépendance énergétique de la France, d'entraîner des économies à terme pour les ménages et les industriels, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, afin de préserver l'environnement et la santé humaine », Rapport d'information parlementaire « Énergie. La sécurité d'approvisionnement électrique de la France », élaboré par MM. Michel Billout, Marcel Deneux et Jean-Marc Pastor, sénateurs, juin 2007, 2<sup>e</sup> partie, in *La Gazette des communes*, Cahier détaché n° 2-37/1903, 1<sup>er</sup> octobre 2007, p. 215.

Par ailleurs, on peut craindre des contradictions entre les fluctuations du prix de l'électricité et les préoccupations sociales et environnementales<sup>2</sup>. Lorsque ce prix sera bas, une augmentation incontrôlée de la consommation sera à craindre, tandis que lorsque le prix augmentera, l'accès des ménages les moins aisés à cette énergie première sera confronté à un obstacle financier qui sera renforcé par une augmentation des prix de nombreux autres produits industriels, par répercussion. L'électricité n'est pas un bien marchand comme un autre !

#### ● **L'incertitude née d'une exploitation confiée à des entreprises étrangères**

Le capital de Gaz de Normandie, maître d'ouvrage, est réparti entre 4 sociétés dont deux sont des opérateurs étrangers : la Verbund (24,5 % du capital) est un opérateur autrichien ; E.ON Ruhrgas (24,5 % du capital) est une compagnie gazière allemande. Ainsi la moitié des capitaux de Gaz de Normandie appartiennent à des investisseurs étrangers qui ne considéreront pas comme une priorité l'intérêt énergétique ni même économique ou social de la France (le projet de port méthanier du Verdon est confié à 4Gas, société qui appartient au fonds d'investissement américain Carlyle). Les pouvoirs publics devraient donc demeurer, dans un tel projet, les seuls centres d'impulsions et de contrôle afin d'imposer ou d'interdire des choix suivant divers critères d'intérêt commun.

#### ● **Le faible impact économique réel pour la région**

Seuls 60 à 80 emplois sont susceptibles d'être créés à l'issue de la mise en œuvre du projet de port méthanier à Antifer. Ces perspectives d'emplois sont certainement insuffisantes pour contrebalancer les interrogations énergétiques, économiques ou environnementales soulevées par le projet. Par comparaison, la filière touristique en Seine-Maritime génère à elle seule près de 30 000 emplois.

### **3. Le choix des implantations les plus pertinentes et les moins dangereuses favorisant une protection optimale de l'environnement**

#### ● **Le risque technologique ne doit pas être minimisé**

On ne peut pas se contenter des précautions techniques qui entourent le projet. Les associations de protection du site de Saint Jouin-Bruneval ont d'ailleurs justement rappelé l'ampleur des catastrophes passées (par exemple, l'explosion du terminal de Skikda en 2004) qui doivent nous inciter à la méfiance. Il ne s'agit donc pas de réduire les risques sur le site d'Antifer mais d'interdire tout risque nouveau même mineur sur un site où est déjà implantée une installation pétrolière.

#### ● **L'étude incontournable de projets alternatifs**

Un terminal méthanier a déjà été implanté au Havre entre 1965 et 1989. Il fut construit par GDF et exploité en partenariat avec la CIM. Sa fermeture fut justifiée par un manque de place du fait de l'augmentation de la taille des navires. N'est-ce pas l'illustration de l'absence de projet énergétique sur le long terme ? N'est-ce pas la preuve qu'il y a une incohérence à vouloir s'enthousiasmer pour des projets opportuns aujourd'hui, du seul point de vue économique, mais non pertinents à long terme ? L'on ne peut pas accepter que soient implantées de nouvelles structures lourdes pour l'environnement et dont le paysage porte les stigmates, alors que des structures semblables ont déjà été édifiées par le passé. Il serait alors plus raisonnable d'envisager la reconversion de structures anciennes ou l'utilisation de sites déjà aménagés.

2. « [...] les règles habituelles de fonctionnement des marchés ne semblent pas adaptées à ce bien dont les caractéristiques sont si particulières. », Rapport d'information parlementaire « Énergie. La sécurité d'approvisionnement électrique de la France », élaboré par MM. Michel Billout, Marcel Deneux et Jean-Marc Pastor, sénateurs, juin 2007, 1<sup>re</sup> partie, in *La Gazette des communes*, Cahier détaché n° 2-37/1903, 1<sup>er</sup> octobre 2007, p. 209.

# Cahier d'acteurs

## LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

Concernant ce projet de port méthanier à Antifer, je propose que différentes hypothèses soient soulevées et fassent l'objet d'études approfondies. Ainsi, j'estime qu'il serait envisageable d'exploiter au mieux les nouvelles possibilités offertes par Port 2000. Ce site est déjà en mesure d'accueillir de très grands navires et on peut imaginer, par exemple, qu'un pipeline permette le déchargement et l'acheminement du gaz à partir de ce site. De même, Port Jérôme, plus près du Pont de Tancarville où se situe le réseau gazier, pourrait servir de port d'accueil des navires méthaniers. Cela permettrait d'éviter d'altérer une nouvelle fois le paysage et les terres agricoles par l'installation de gazoducs entre le site d'Antifer et le réseau gazier actuel, sur 32 km.

Il n'est pas raisonnable de s'engouffrer dans la brèche des énergies et techniques en vogue à un instant donné, telles l'implantation d'un port méthanier à Antifer, sans prendre en considération les autres possibilités. Ces dernières, même si elles ne sont pas retenues par manque de pertinence, doivent impérativement être envisagées. Il en est ainsi de l'implantation de sites gaziers off-shore...

### ● La création d'un observatoire santé-environnement comme préalable nécessaire à la réalisation d'un projet énergétique à Antifer

L'inexistence d'un observatoire santé-environnement rend, pour le moment, prématurée la mise en œuvre de nouveaux projets polluants. La région havraise connaît déjà une forte pollution détériorant chaque jour la santé de ses habitants. L'on sait que les maladies respiratoires y sont plus nombreuses qu'ailleurs en France et que l'espérance de vie y est réduite d'une année. Le respect optimum de l'environnement, exigence à satisfaire dans l'absolu, est alors encore plus impératif dans le cas particulier de cette région.